

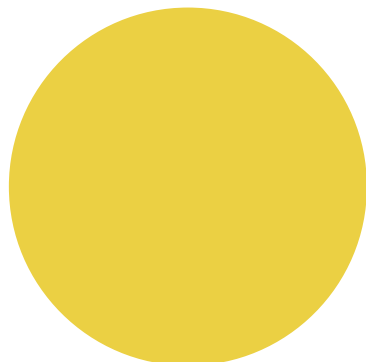
THON ROUGE

Thunnus thynnus

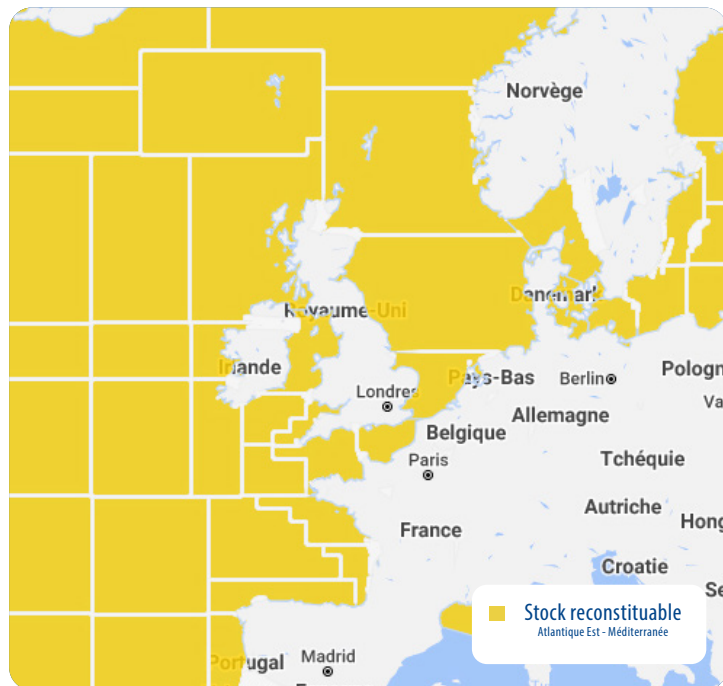
Catégorie des données du stock : **Rapport ICCAT 2020**



Provenance des débarquements français de Thon Rouge en 2020



● Atlantique Est - Méditerranée



STOCK	ÉTAT DU STOCK 2018	ÉTAT DU STOCK 2019	ÉTAT DU STOCK 2020
ATLANTIQUE EST - MÉDITERRANÉE	RECONSTITUABLE	RECONSTITUABLE	RECONSTITUABLE

JANVIER 2022	ATLANTIQUE EST - MÉDITERRANÉE
TOTAUX ADMISSIBLES DE CAPTURE	36 000 tonnes
QUOTA 2021 (FR)	6 026 tonnes
QUOTA 2020 (FR)	6 026 tonnes
EVOLUTION FR	0 % tonnes
PÊCHE CIBLÉE	Oui
PÊCHE ACCESSOIRE	Oui
TAILLE MINIMALE DE RÉFÉRENCE DE CONSERVATION	115 cm ou 30 kg (possibilités de capture à hauteur de 20% du TAC pour des Thons entre 8kg et 30kg)
AUTORISATIONS DE PÊCHE	Toutes pêches : Plan de gestion limitant le nombre d'Autorisations Européennes de pêche Thon rouge (AEP) si les captures >20% en poids total à bord, en deçà la pêche accessoire est possible pour les non titulaires
FERMETURE DE PÊCHE	Senne coulissante interdite du 2 Juillet au 25 mai, grand palangrier (+24m) interdit du 1 Avril au 31 décembre
MESURES TECHNIQUES	Pêche aux filets dérivant interdite, moyens aeriens de repérage interdits Déclaration de capture obligatoire avec le système eBCD (electronic Bluefin Catch Document)
SOURCES	Règlement (UE) 2019/1241 du 20 juin 2019. Arrêté du 3 février 2021 établissant les modalités de répartition du quota de thon rouge (Thunnus thynnus) accordé à la France pour la zone « océan Atlantique à l'Est de la longitude 45° O et Méditerranée » pour l'année 2021. Règlement (UE) 2020/123 du 27 janvier 2020. Avis du COMITÉ PERMANENT POUR LA RECHERCHE ET LES STATISTIQUES (SCRS) de 2020 à la COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE (CICTA). Résolution législative du Parlement européen du 28 avril 2021 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la mer Méditerranée. Stats et pêche.

